

Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>Indemnisation des victimes de la criminalité

Indemnisation des victimes de la criminalité

Langues pour la transmission des demandes

Conformément à l'article 20, paragraphe 1, de la loi n° 274/2017 Rec. relative aux victimes de la criminalité, et modifiant et complétant certaines lois (ci-après la «loi n° 274/2017 Rec.»), «*les documents et les informations visés aux articles 18 et 19 sont transmis dans la langue officielle ou dans l'une des langues officielles de l'État membre de l'autorité destinataire, ou dans une autre langue dont l'utilisation est admise par cet État membre, hormis:*

a) les décisions adoptées par l'autorité de décision, qui sont rédigées dans la langue déterminée par l'ordre juridique de l'État membre dont elle relève;
b) les procès-verbaux des auditions des victimes d'infractions violentes et d'autres personnes en application de l'article 18, paragraphe 6, point b), et de l'article 19, paragraphe 4, point b), qui sont rédigées dans la langue de l'État membre déterminée par l'autorité chargée de l'assistance dudit État membre.»

Conformément à l'article 20, paragraphe 2, de la loi n° 274/2017 Rec., «*dans les conditions énoncées au paragraphe 1, les documents et les informations adressés aux autorités slovaques sont transmis en langue slovaque.»*

Formulaire de demande d'indemnisation

De plus amples informations ainsi que le formulaire ([Tlacivo_274_2017.docx](#)) sont disponibles sur le [site web du ministère slovaque de la justice](#).

Dernière mise à jour: 01/02/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.